



COMMUNE DE LA BARBEN

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DELIBERATION N° 13- 2021

Nombre de membres
en exercice 14
Nombre de membres
présents 12

Nombre de membres
votants 14

Pour 14
Contre 0
Abstention 0

Date de la convocation : 06/04/2021

Objet Budget Primitif 2021 de la commune

Est soumis à l'approbation du Conseil le budget primitif qui comporte la reprise des résultats de l'exercice 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 adopté dans la présente séance du conseil municipal,

Vu la délibération du présent conseil décidant de l'affectation du résultat de l'exercice 2020

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le budget primitif 2021, voté par nature, qui s'équilibre :

- En fonctionnement à **1 435 008,45 €**
- En investissement à **2 044 597,49 €**
-

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le 14/04/2021

ID : 013-211300090-20210412-132021-BF

Berger
Levrault

EXTRAIT DU
des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le douze du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle Alain RUAULT, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Franck SANTOS.

Étaient présents à cette assemblée : Franck SANTOS, Maryvonne GASCON, Colette MARTINET, Michel GOURLIA, Jean COYE, Noël THOMAS, Bernard JEAN, Carolyn TOCHON, Mélanie HENARD, Sophie BODIER, Sabine BOUICHET et Laurent LAMOTTE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : philippe CARON à Bernard JEAN,
Michel PUECH à Michel GOURLIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie HENARD

---oooOooo---

PRECISE que le budget primitif 2021 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2020, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2020 et de la délibération adoptée lors de la même séance.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le 14/04/2021

ID : 013-211300090-20210412-132021-BF

Berger
Levrault

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

LA BARBEN, le 12 avril 2021

Le Maire

Franck SANTOS

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 13/04/2021

de la publication/notification le 13/04/2021

Fait à La Barben, le 13/04/2021

Le Maire

Franck SANTOS

